

Sommaire

Actualités européennes	2-3
Actualités des financements européens	4-5
Life	
Horizon2020	
Actualités des financements européens (suite)	6
Eco-innovation	
Erasmus+	
Europe créative	
Ressources et documents	6-7
Communiquat de l'Union européenne	8-9
Journal Officiel	
Communication	
Avis de marchés	

Edito

C'est parti pour 2014-2020!

Après bien des tergiversations, des négociations de toutes sortes, le paquet budgétaire de la période 2014-2020 proposé par la Commission et le Conseil a été accepté par le Parlement européen.

Ce budget est, comme annoncé, en diminution par rapport à celui de la période précédente et cela devrait éviter les cris de victoire de certains. Il s'établit à **960 Md€**.

Quoiqu'il en soit, l'heure est maintenant à la répartition de ce budget entre les différents programmes et entre les Régions et programmes interrégionaux (fleuves, massifs) et espaces Interreg pour ce qui est des Fonds régionalisés (les FESI - fonds européens structurels et d'innovation que tout le monde devrait certainement appeler comme précédemment fonds structurels) tels que FEDER, FSE et FEADER.

La politique de cohésion économique et sociale bénéficiera de 325 Md€ soit 34% de l'enveloppe globale répartis entre le FEDER et le FSE. Sur ce montant, 164 Md € iront vers les régions les moins développées de l'UE (les Dom pour la France), 32 vers les régions en transition dont le PIB moyen par habitant se situe entre 75 et 90% du PIB moyen de l'UE et 49 vers les régions les plus développées.

Dans l'affaire, seules les régions en transition verront leurs dotations augmenter par rapport à la période 2007-2013 (à condition de ne pas passer de la condition inférieure à celle-ci, ce qui a failli être le cas de la Martinique). Pour la France on s'attend – sur les bases de la situation en octobre 2013 – à ce qu'une dizaine de régions soient concernées par ce nouveau statut. Il s'agiraient des Régions

suivantes : Nord Pas de Calais, Picardie, Corse, Languedoc-Roussillon, Franche-Comté, Lorraine, Limousin, Auvergne, Poitou-Charentes et Basse Normandie. Le sud de l'Espagne, l'ex-Allemagne de l'est, l'Ecosse, l'Irlande du nord, la Wallonie sont quelques unes des autres régions concernées.

Les dotations concernant les régions les moins développées et les plus développées devraient sensiblement baisser. Rappelons les chiffres des 2 périodes précédentes pour la France métropolitaine (hors interreg). Période 2000-2006 : 11 Md€, période 2007-2013 : 9,1 Md€.

Parallèlement, au niveau français, la négociation concernant l'élaboration de l'accord de partenariat liant l'UE et la France continue, mais pour l'heure aucun document n'a été diffusé et certaines régions diffusent des esquisses de programmes opérationnels sans chiffrage et sans budget. À suivre sur www.europe-en-france.gouv.fr/ et www.partenariat20142020.fr

Dans ce contexte, le Ministère de l'Écologie a diffusé, dans le numéro d'octobre de la lettre du réseau Natura 2000, un article mentionnant un cadrage national État-Régions en cours de négociation pour fixer les lignes directrices et les règles communes d'intervention des crédits d'État mobilisés aux côtés du FEDER et du FEADER pour la gestion du réseau Natura 2000 (élaboration et révision des DOCOB, animation des sites, nouveaux contrats Natura 2000).



Connaître et comprendre les politiques et les financements communautaires pour l'environnement et le développement durable.

Partager les projets et soutenir leur réalisation.

Actualités européennes

La Cour des comptes européenne s'en prend vertement au financement de l'agriculture et du développement rural ; 3 rapports successifs mettent assez sévèrement en cause le fonctionnement des aides attribuées dans ces domaines. Gageons qu'avec de tels jugements, la négociation du contenu des prochains programmes régionaux du FEADER va être ardue !

Le rapport spécial n°6/2013 répond non à la question : « Les États membres et la Commission sont-ils parvenus à optimiser l'utilisation des ressources dans le cadre des mesures de diversification de l'économie rurale ? ».

Il détaille : « Les États membres ont souvent obéi à la nécessité de dépenser le budget alloué au lieu de s'appuyer sur une évaluation de la pertinence des projets de diversification eux-mêmes. Dans certains États membres, tous les projets éligibles ont été financés tant que le budget disponible le permettait, sans tenir compte des résultats de leur évaluation en termes d'efficacité et d'efficience. Mais plus tard, lorsque le budget devenait serré, de meilleurs projets étaient rejetés ». Pour ce rapport extrêmement sévère, 57 projets ont été audités dans 6 États membres dont la France (Région Aquitaine) ; l'échantillon des projets contrôlés a révélé que ceux-ci n'ont rencontré qu'un « succès limité » au regard de leurs ambitions de création d'emplois. Il concerne les mesures 311 à 313 (diversification vers des activités non agricoles, création-développement des microentreprises, promotion des activités touristiques) du FEADER.

www.eca.europa.eu/Lists/News/ANNOUNCEMENT1309_17/SR13_06_FR.pdf

Le rapport spécial n°10/2013 « Politique agricole commune: le soutien spécifique au titre de l'article 68 du règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil est-il conçu et mis en œuvre de manière satisfaisante? ».

L'audit a permis de constater que le cadre mis en place pour assurer que ce soutien ne serait octroyé que dans certains cas bien déterminés est insuffisant. La Commission n'exercant qu'un contrôle limité sur la justification de ces cas et les États membres disposant d'une liberté très (trop ?) importante pour effectuer ces paiements. Par suite, la mise en œuvre des dispositions de l'article 68 n'a pas toujours été tout à fait conforme à la PAC, tandis que la nécessité et la pertinence (en termes de besoin, d'efficacité et du niveau d'aide accordée) des mesures mises en place au titre de l'article 68 ne sont pas suffisamment démontrées.

www.eca.europa.eu/fr/Pages/NewsItem.aspx?nid=4308

Le rapport spécial n° 12/2013: « La Commission et les États membres peuvent-ils démontrer la bonne utilisation du budget alloué par l'UE à la politique de développement rural? » indique quant à lui : « Les États membres et la Commission se sont trop focalisés sur l'exécution du budget consacré au développement rural et pas assez sur l'obtention de résultats de manière efficiente. L'audit de la Cour a révélé que les États membres s'intéressaient peu aux résultats obtenus grâce à leurs PDR (Plan de Développement Rural). La Commission a accepté des PDR dont les objectifs étaient formulés en termes vagues et imprécis. Les auditeurs de la Cour ont constaté que, du fait des insuffisances affectant le suivi et l'évaluation réalisés par les États membres, les informations fournies n'étaient pas suffisamment fiables, cohérentes et pertinentes pour montrer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. La Commission et les États membres n'ont pas fait bon usage des informations disponibles en ce qui concerne les résultats pour améliorer l'efficacité et l'efficacités des dépenses de développement rural ».

www.eca.europa.eu/fr/Pages/NewsItem.aspx?nid=4282

Courant ou constant : Attention un chiffre peut en cacher un autre

La profusion d'articles et de communiqués de presse diffusés ces dernières semaines a semé un certain trouble car les chiffres mentionnés étaient rarement les mêmes d'un document à l'autre.

Les institutions européennes et ceux qui ont repris leurs chiffres parlent en effet, **en général, en euros constants 2011** alors que circulent aussi des données **en euros courants** qui ont l'avantage d'offrir des montants bien supérieurs. C'est ainsi que le budget attribué pour le programme LIFE 2014-2020 varie de 3,1 (en fait 3,056) à 3,5 Md€ (en fait 3,46). On comprend vite l'intérêt qu'ont certains à utiliser l'une ou l'autre de ces présentations. Le problème étant par ailleurs que, le plus souvent, la nature de la référence n'est pas mentionnée !

Pour être précis, voilà la définition donnée par l'INSEE : Les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. On utilise de cette façon les termes euros constants et euros courants.

Source : www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/prix-courants-prix-constants.htm

Petite observation complémentaire

Pour avoir étudié de près le contenu d'une part, des rapports de la Cour européenne des comptes ou de la Cour européenne de justice – souvent très sévères sur la préparation, la mise en œuvre et les résultats des politiques et programmes européens – et d'autre part, les rapports d'évaluation réalisés par des bureaux extérieurs aux institutions européennes – quasi systématiquement élogieux sur les résultats obtenus, on en vient à s'interroger sur la pertinence de l'une ou l'autre de ces interventions.

Les uns sont ils trop rigoureux, les autres trop laxistes ? Quels intérêts pousseraient les uns ou les autres sur de telles positions ?

Nous avons déjà signalé que les rapports demandés à des bureaux privés sont, au final, réalisés par une petite dizaine de bureaux, toujours les mêmes (et souvent par ailleurs impliqués dans les actions de soutien à la mise en œuvre des mêmes politiques). Une telle situation développe inévitablement un lien, une espèce de consanguinité entre eux et les services de la Commission qui leur attribuent les marchés, pas forcément très propice à des analyses ou des avis qui mettraient ces derniers trop en cause !

Autre initiative d'Enviropea ayant reçu un écho favorable : l'assistance au démarrage des projets LIFE français

Cette proposition d'intervention avait timidement démarré en 2011 avec l'assistance au projet LIFE Biovalsan de la Lyonnaise des eaux et Gaz de Strasbourg sur le site de la Station d'épuration des eaux de Strasbourg.

Elle a connu une nette accélération cette année puisque ce sont 5 projets acceptés lors de l'appel 2012 qui ont souhaité être assistés par Enviropea durant leur phase de mise en place. Il s'agit de l'Institut de l'Élevage (projet Carbon Dairy), du CD2E (projet LIFE CiP), du Conseil régional d'Alsace (projet ALISTER de conservation du grand hamster d'Europe), de la société TERREAL (projet LIFE HEART) et du Commissariat à l'Énergie Atomique (antenne de Cadarache - projet Phytobarre).

Session LIFE avec Welcome Europe

Enviropea et le bureau Welcome Europe se sont associées pour organiser et proposer une session de 2 journées à l'intention des organisations et chefs de projet envisageant la présentation d'une proposition Life à l'appel 2014.

Ces journées ont pour objectifs d'apporter une connaissance approfondie sur le nouveau cadre réglementaire et les changements opérés dans le programme Life pour la période à venir et d'offrir une méthodologie pratique pour la structuration des projets et la rédaction des propositions. Ces journées initialement prévues les 15 et 16 janvier à Paris sont reportées au mois de mars afin de disposer de toutes les informations pertinentes ; les dates seront confirmées sur notre compte twitter.

Dans l'attente des possibilités d'inscription sur le site de Welcome Europe les informations et inscriptions peuvent être prises auprès de Camille Pestre ; cpestre@enviropea.com

Appel à manifestations d'intérêts

Sur le modèle de la journée organisée le 5 février avec NatureParif, nous proposons aux acteurs régionaux l'organisation de journées régionales d'information et de mobilisation sur les possibilités offertes par les nouveaux programmes et instruments financiers européens tant au niveau régional que national et européen autour des trois thématiques majeures transition énergétique (efficacité énergétique et énergies renouvelables), écoinnovation et écoentreprises, nature et biodiversité. Les Conseils régionaux et relais régionaux intéressés peuvent nous contacter pour avoir plus de précisions sur le contenu et les conditions de mise en œuvre. Intéressés ! Contactez nous au 01 42 93 21 96 ; Camille Pestre ou Marine Durgeat.

À cette occasion, Enviropea rédigera une note permettant à tout un chacun de se retrouver parmi les sigles, acronymes et autres nouveautés linguistico-administratives utilisées dans les nouveaux programmes européens 2014-2020. Une « programmation 2014-2020 pour les nuls » en quelque sorte !

Actualités des financements européens

LIFE+ devient LIFE

Son contenu a été accepté par les différentes institutions européennes, sa publication au JO devrait se faire en janvier 2014, le premier appel est annoncé pour le mois de mai (à confirmer) et la date de dépôt des propositions serait en conséquence en septembre 2014 ; voilà comment s'annonce le « nouveau LIFE 2014-2020 » et sa première « fournée ».

Cet article présente les principaux éléments et évolutions de l'Instrument financier pour l'Environnement de la DG ENV de la Commission européenne.

Disons tout d'abord que les négociations concernant ce nouveau règlement ont été, jusqu'au bout, assez difficiles entre la Commission, le Conseil et le Parlement ainsi qu'entre les différents États membres. Le contenu du règlement, y compris de nombreuses formulations un peu « subtiles », témoignent de la rudesse de ces négociations.

Comme annoncé dès le démarrage, le nouveau programme LIFE (il perd son « plus ») se voit adjoindre un nouveau volet relatif au changement climatique. Il comprendra donc deux sous-programmes ; un consacré à l'action pour le climat l'autre consacré à l'environnement. C'est dans le sous-programme environnement que l'on retrouve les 3 volets actuels de LIFE+ qui se dénommeront désormais « nature et biodiversité », « environnement et gestion efficace des ressources », « gouvernance environnementale et information ».

LIFE devrait disposer d'un budget total de **3 057 200 000 €** (en euros 2011) dont 764 M€ pour la partie action pour le climat. 81% de ce montant devrait être consacré au financement des projets (grants) soit 2 476 088 000 euros et un **budget moyen annuel de 357,727 M€**. Un montant assez largement supérieur au budget attribué aux projets dans la période 2007-2013 (de l'ordre de 280-300 M€/an).

L'action pour le climat sera dotée d'un budget annuel moyen de **88 M€**, la partie Nature et biodiversité bénéficierait d'au moins 55% (et jusqu'à 65%) de l'enveloppe consacrée au sous programme environnement soit un minimum de **146 M€/an** et les 2 autres volets de ce sous-programme se partageraient **120 M€/an**.

Dernier élément de budget, les projets intégrés devraient à termes représenter au moins 30% de ces budgets soit de l'ordre de 105 M€/an.

Les principales modifications du nouveau règlement :

- le **taux de subvention qui passe à 60%** pour tous les types de projets (y compris les projets intégrés qui un temps devaient bénéficier d'un taux supérieur)
- l'ouverture aux territoires d'outre mer
- les projets intégrés
- les projets préparatoires (aux projets intégrés)
- un programme de travail pluriannuel assez large pour une première période de 4 ans qui devrait faire une part aux nouveaux instruments financiers (en particulier dans les volets climat et nature (nous reviendrons sur ces orientations dans un prochain article)
- une certaine souplesse introduite dans le volet biodiversité qui s'ouvrirait aux bonnes pratiques (à confirmer avec les guidelines)
- contrairement à ce que nous avons annoncé dans notre précédente lettre (mea culpa) la gestion opérationnelle de LIFE devrait être confiée à une agence exécutive – probablement l'EACI qui avait déjà en charge les programmes Énergie Intelligente Europe et Écoinnovation.

Une procédure (en 2 étapes) et une règle particulière s'appliqueront aux projets intégrés et préparatoires de manière à ce que chaque État membre bénéficie d'au moins 3 projets intégrés dont au moins un dans chacun des sous volets (climat, environnement, nature). Par ailleurs les États membres seront « étroitement associés » (selon des modalités à définir) au choix de ces projets. Et ce qui ne change pas (et pour certaines mesures c'est bien dommage)

- l'aide aux ONG environnementales (au taux de 70%),
- la règle des 102% pour les organisations publiques,
- la règle (compliquée) sur la prise en compte (ou pas) de la TVA,
- les allocations nationales indicatives (au moins pour la première période du programme),
- un objectif de transnationalité fixé à 15% du budget,
- le taux de 75% d'aide pour les projets concernant les espèces prioritaires,
- le point de contact national reste sous la responsabilité du Ministère de l'Écologie.

À signaler que l'action dénommée « capacity building » qui vise à aider certains États à mieux mobiliser les aides de Life ne pourra pas bénéficier à la France.

Attention : Ce règlement (et le programme de travail pluriannuel à venir) sera complété par des « actes délégués » ainsi que par le contenu des guidelines. Ces éléments pourront préciser les critères d'éligibilité des actions et des projets. Deux exemples :

- Le règlement (tout comme celui de 2007) ne mentionne pas l'obligation de 25% d'actions concrètes de conservation pour les projets de la priorité « nature et biodiversité » mais cette obligation pourrait « apparaître » dans les guidelines.
- Le règlement reste peu précis sur les caractères pilote/innovant et démonstratif demandés aux projets des priorités « environnement et gestion efficace des ressources » mais ces critères ont toutes les chances d'être des critères de sélection importants pour les futurs projets LIFE.

Les futurs porteurs de projets doivent rester attentifs aux documents d'information et d'application qui seront produits à la suite de la publication du règlement LIFE.

Une réunion de lancement du programme Life 2014-2020 devrait être organisée par le Ministère de l'Écologie durant le premier semestre 2014 simultanément avec le lancement du premier appel à propositions de la période.

Annnonce à surveiller sur notre compte twitter @enviropea !



Horizon 2020

Et c'est **Horizon 2020** qui démarre le premier ... et en trombe !

Nous avons détaillé dans nos précédentes lettres la structure (complexe) et les axes prioritaires du nouveau programme européen consacré à la recherche et à l'innovation (on ne dit plus développement) Horizon 2020 (prononcé vingt-vingt mais on vous a déjà prévenu).

Avant même l'accord du Parlement européen sur la budget global et grâce à un travail intense des différents (et nombreux) comités de programme, les workprogrammes étaient déjà préparés et diffusés sur le site européen <http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en> et, depuis quelques semaines déjà, sur le site dédié du Ministère de la Recherche (www.horizon2020.gouv.fr).

Les budgets des appels 2014 lancés le 11 décembre sont de 92 M€ pour « Smart cities and communities », 359 M€ pour « Competitive low carbon energy », 98 M€ pour « Energy efficiency », 375 M€ pour « Mobility for growth », 73 M€ pour « Waste; a resource to recycle, reuse and recover raw materials », 67 pour « Water innovation ;boosting its value for Europe », 72 M€ pour « Disaster resilience: safeguarding and securing society, including adapting to climate change » mais aussi 100 M€ pour « Blue growth : unlocking the potential of seas and océans ». À signaler que les thématiques telles qu'innovation, TIC, coopération internationale et surtout développement durable (objectif de 60% du budget total fléché) et action pour le climat (objectif de 35% du budget) seront abordées transversalement dans les différents volets.

De nombreuses réunions d'information nationales et régionales ont été organisées dès novembre bien avant la publication des appels, le lancement officiel en France a eu lieu le 16 décembre et les réunions nationales consacrées aux volets Énergie et Environnement le 17 décembre à Paris et même le 16 pour les réunions concernant les aspects de bioénergie et d'efficacité énergétique. Prochaines réunions à suivre sur notre compte twitter !

Nous reviendrons plus précisément sur les priorités des workprogrammes de ces 2 thématiques, d'autant qu'ils sont maintenant établis pour 2 années et feront l'objet de 2 appels à propositions (décembre 2013 et probablement juillet 2014). Il est par ailleurs confirmé que ce programme absorbe les parties Énergie Intelligente Europe, Éco-Innovation et TIC de feu le CIP (programme compétitivité et innovation).

Notons en tout cas que la transversalité devient la règle. Le défi intellectuel est donc de retrouver des sujets liés à une thématique ailleurs que dans le pilier « Défis sociétaux ». Ainsi, pour le domaine de l'énergie pour 2014-2015, on pourra retrouver des sujets dans le pilier « Excellence scientifique » - partie Infrastructures de recherche, dans le pilier « Primauté industrielle » - partie Nanotechnologies et Matériaux avancé, les Partenariats Publics-Privés Usine de Futur (PPP FoF), Bâtiments efficaces en énergie (PPP EeB), Sustainable Process industry trough Ressource and Energy Efficiency (PPP SPIRE) et dans le pilier « Défis sociétaux » avec les défis 2 « Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine et maritime et bioéconomie », 4 « Transports intelligents, verts et intégrés », 5 « Lutte contre le changement climatique, utilisation efficace des ressources et des matières premières », 6 « Sociétés inclusives, novatrices et sûres » et 7 « Sociétés sûres ».

En ce qui concerne l'environnement, à part le défis sociétal 5, les sujets pourront se trouver dans le pilier « Défis sociétaux », dans les thématiques 2 « Sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la recherche marine et maritime et la bioéconomie », 3 « Energies sûres, propres et efficaces » et 7 « Sociétés sûres ».

Sur le Portail des participants (<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/home.html>), la Commission a mis en place un outil très intéressant permettant aux porteurs de projets de retrouver tous les volets du programme cadre touchant

Politique européenne de conservation de la nature et de la biodiversité : plans d'action et financement de la biodiversité dans les programmes européens

La protection de la nature (version Directives Oiseaux et Habitats) se planifie !

Alors que la France a soumis son « Cadre d'action prioritaire » (au titre de l'art 8 de la Directive Habitats) la Commission a commencé l'élaboration des plans d'action pour certaines espèces de cette même directive. Les premiers plans d'action européen concernent un crapaud (l'alyte accoucheur), un papillon (le safrané du Danube) et un écureuil (le souslik d'Europe).

Le cadre d'action prioritaire de la France doit définir les besoins et les priorités de financement de Natura 2000 en particulier au travers de la programmation financière 2014-2020. Il intégrera les priorités des différents plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées. Parmi les 72 plans nationaux initiés, les derniers publiés sont les plans suivants :

- Plan national d'action sur le loup 2013-2017
- Plan national d'actions en faveur des Lézards des Pyrénées - 2013-2017
- Plan national d'actions en faveur du Dugong - 2012-2016
- Plan national d'actions en faveur de la Mulette perlière - 2012-2017
- Plan national d'actions en faveur de la Grande mulette - 2012-2017

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1966/1115/plans-nationaux-daction-faveur-conservation-especes.html

Erasmus+ est le nouveau programme cadre qui regroupe les thématiques que l'on trouvait précédemment dans Education, formation tout au long de la vie (dont Erasmus), et les programmes Sport et Jeunesse.

L'appel lancé le 12 décembre concerne les actions 1 « mobilités des individus à des fins d'éducation et de formation », 2 « coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques » (alliances de connaissances, renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse, partenariats stratégiques), 3 « soutien à la réforme des politiques » et les activités « Jean Monnet » et Sport (projets de collaboration et manifestations sportives européennes). Selon les thématiques les propositions doivent être présentées en mars, avril, mai voir septembre 2014.

Plus d'infos sur <http://ec.europa.eu/erasmus-plus/>

Les agences nationales en charge de la mise en œuvre de ces différents appels sont l'Agence Europe Education Formation France (2E2F) et l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). Ces organisations ont mis en place un site national d'information à l'adresse www.erasmusplus.fr

Europe Créative est le programme qui prend la suite des programmes Culture et Media.

Les premiers appels diffusés concernent, pour la partie Culture, les projets de coopération européenne (petite et grande échelle) avec un budget de 38M€, les réseaux européens, les plateformes européennes, les projets de traduction littéraire et pour la partie Media (c'était bien la peine de les regrouper pour ensuite retrouver les mêmes subdivisions !), les œuvres audiovisuelles ou les catalogues de projets, programmation télé d'œuvres européennes, distribution transnationale de films européens, soutien aux festivals de films.

Les propositions doivent être déposées en mars 2014. Plus d'infos sur http://ec.europa.eu/culture/index_fr.thm et sur le site de l'agence exécutive « Education, audiovisuel et culture » à l'adresse http://eacea.ec.europa.eu/culture/index_.htm.

Écoinnovation 2013

459 propositions déposées au dernier AP (septembre 2013) soit une augmentation de 62% par rapport à l'AP 2012 (284 propositions) alors que le budget est en diminution de 9%. Une concurrence rude à prévoir sur cet AP. À noter que depuis sa refonte, le site du programme écoinnovation ne donne plus aucune information sur l'évolution de la procédure de sélection des propositions.

Vous pouvez aller vérifier sur <http://ec.europa.eu/environment/eco-innovation/>

Ressources et documents

Chiffres clés de l'environnement édition 2013, document édité par le Commissariat Général au Développement Durable. Livret présenté sous un format très pratique et bourré d'informations qui le sont tout autant.

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2040/1098/chiffres-cles-lenvironnement-edition-2013.html

Numéro spécial de « science for environment policy » consacré à l'apport des projets LIFE dans différents domaines de la recherche. À retrouver sur <http://ec.europa.eu/environment/integration/research/newsalert/pdf/43si.pdf>

Sortie des « Best LIFE Environnement projets de 2012 » avec 4 Best of the Best (un projet grec, un allemand, un italien et un espagnol) et 13 Best dont le projet français ARTWET de l'ENGEES d'Alsace pour le captage des pollutions diffuses via des zones humides artificielles.

<http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/bestprojects/documents/bestenv12.pdf>

Biodiversité-Nature

« **The guide to multi-benefit cohesion Policy investments in nature and green infrastructure** » (IEEP et MILIEU pour la DG REGIO). Cette fois-ci, c'est la DG REGIO qui cherche à convaincre que les investissements en faveur de la nature et des services écosystémiques sont utiles pour la politique de cohésion. Ils n'ont pas du lire les innombrables études réalisées (par les mêmes bureaux d'étude) pour la DG ENV sur le même sujet !

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/studies/pdf/guide_multi_benefit_nature.pdf

« Mapping and assessment of ecosystems and their services – an analytical Framework for ecosystem assessments under action 5 of the EU biodiversity strategy to 2020 ». L'action 5 de la Stratégie européenne pour la biodiversité (Communication (2011)244) est rédigée ainsi : « Améliorer la connaissance des écosystèmes et de leurs services dans l'UE ». Nouvelle étude, un peu plus stratégique, autour des services écosystémiques. À signaler que la Commission avait promis pour fin 2013 une stratégie d'action sur ces sujets !

http://ec.europa.eu/environment/nature/knowledge/ecosystem_assessment/index_en.htm

L'étude « **Exploring potential demand for and supply of habitat banking** » réalisée par les bureaux BioIS et ICF GHK explore la piste de la mise en place de « banques de conservation des habitats » sur les modèles mis en œuvre aux États unis. Cette étude semble être un pas en direction du projet de « Natural Capital Financial Facility » que la Commission et la BEI (banque européenne d'investissement) voudraient développer avec le soutien de LIFE durant la période 2014-2020.

http://ec.europa.eu/environment/enveco/taxation/pdf/Habitat_banking_Report.pdf

La brochure « **Best Life nature 2012** » présente comme chaque année les meilleurs projets Nature parmi ceux qui se sont terminés durant l'année écoulée. Cette année, pas de projets français parmi les 8 lauréats et les 2 « Best of the Best » attribués à l'Autriche pour la restauration de la Haute Drava et à l'Espagne pour la conservation du lynx ibérique.

<http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/bestprojects/documents/bestnat12.pdf>

Rapport de l'agence européenne de l'environnement (EEA) n°12/2013 « balancing the future of Europe's coasts » actualise les priorités politiques et développe les initiatives en cours sur la gestion des zones côtières.

www.eea.europa.eu/publications/balancing-the-future-of-europes

Énergie, Changement climatique et réduction des émissions de GES

Alors que le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat) a présenté, le 27 septembre 2013, le premier volume de son cinquième rapport, le Réseau Action Climat propose un outil pédagogique d'information sur les conclusions du rapport, sous forme de site internet, accessible à l'adresse www.leclimatchange.fr

Rapport intermédiaire de la Caisse des Dépôts sur le financement de la rénovation énergétique des logements privés. Ce rapport aborde le sujet de diverses manières : la redynamisation du circuit de distribution bancaire en le rapprochant de l'immobilier, l'expérimentation à grande échelle du tiers financement, le développement du microcrédit personnel pour la lutte contre la précarité énergétique, la structuration d'un fonds recueillant et répartissant la dotation des distributeurs d'énergie. Il avance une liste de 16 propositions d'action sur ces thèmes. L'intérêt de ce rapport réside également dans les fiches présentes en annexe qui décrivent les initiatives prises dans plusieurs régions françaises (Alsace, Bretagne, Franche-Comté, Île de France, Picardie, Rhône-Alpes, Nord Pas de Calais, Midi Pyrénées), européennes et américaine. À retrouver sur www.cdclimat.com/Rapport-de-la-Caisse-des-Depots.html?lang=fr

Livre blanc sur le financement de la transition écologique réalisé par le CGDD et sous-titré « Mobiliser les financements privés vers la transition écologique »

Ce Livre blanc fait l'objet d'une consultation publique accessible à l'adresse suivante :

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Livre_blanc_sur_le_financement_de_la_transition_ecologique.pdf

Étude réalisée par CDC Climat pour le compte de l'ARENE et de la Région Ile-de-France « **Une bourse finance carbone pour les collectivités : Pourquoi ? Comment ?** »

Rapport intéressant à l'heure où de nombreuses collectivités régionales se posent la question de la création d'instruments financiers pour l'efficacité énergétique. Cette étude comporte plusieurs fiches présentant des expériences françaises, européennes, canadiennes et américaines.

À retrouver sur : www.arenidf.org/medias/publications/une_bourse_finance_carbone_pour_les_collectivites_pourquoi_comment.pdf

Gestion des ressources naturelles

« **The opportunities to business of improving resource efficiency** » Étude réalisée par les cabinets BioIS et AMEC pour la Commission européenne

http://ec.europa.eu/environment/enveco/resource_efficiency/pdf/report_opportunities.pdf

L'équipe de monitoring de LIFE pour la Commission a réalisé une étude sur : « **la contribution des projets des volets environnement et information/communication à la mise en œuvre, à la diffusion et au futur développement des politiques européennes en matière de protection des sols** ».

À retrouver sur http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/generalpublications/documents/soil_study.pdf

Communication de l'Union Européenne

Consultations

Consultation publique sur le « Green Action Plan for SMEs » (jusqu'au 12 décembre 2013)

Cette consultation – malheureusement close à la diffusion de cette lettre, vivement twitter ! - a eu pour objectif de recueillir les avis des parties prenantes sur les mesures les plus pertinentes à mettre en œuvre auprès des PME dans tous les secteurs pour que ces organisations aient une meilleure gestion des ressources et puissent vendre internationalement des produits et des services « verts ». Il s'agissait aussi de connaître les acteurs les mieux placés pour aider les PME dans ces démarches. Les avis et propositions recueillis devraient alimenter l'élaboration du « green action plan for SMEs » (on préfère ne pas traduire !).

http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/public-consultation-green-action-plan/index_en.htm

JO (JOUE séries L et C)

JO C361 du 11 décembre 2013 : Appels à propositions et activités connexes au titre du programme de travail 2014-2015 relevant du programme cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020.

JO L330 du 10 décembre 2013 : Règlement relatif au recyclage des navires.

JO C345 du 26 novembre 2013 : Rapport spécial de la Cour des comptes européenne no 12/2013 «La Commission et les États membres peuvent-ils démontrer la bonne utilisation du budget alloué par l'UE à la politique de développement rural?»

JO C342 du 22 novembre 2013 : Appel adressé aux particuliers d'une part, aux organisations d'autre part en vue de constituer une base de données d'experts indépendants susceptibles d'aider les services de la Commission pour les tâches liées au programme Horizon 2020.

JO L299 du 9 novembre 2013 : Décision de la Commission du 7 novembre 2013 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne aux toilettes à chasse d'eau et urinoirs

JO L296 du 7 novembre 2013 : Directive 2013/51/Euratom du Conseil du 22 octobre 2013 fixant des exigences pour la protection de la santé de la population en ce qui concerne les substances radioactives dans les eaux destinées à la consommation humaine

JO C272 du 20 septembre 2013 : Rapport spécial de la Cour des comptes européenne n°8/2013 « Le soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural à l'amélioration de la valeur économique des forêts ».

JO C270 du 19 septembre 2013 : Rapport spécial de la Cour des comptes européenne n°6/2013 « Les États membres et la Commission sont-ils parvenus à optimiser l'utilisation des ressources dans le cadre des mesures de diversification de l'économie rurale ? ».

Plus d'infos sur ces 2 rapports de la Cour des comptes européenne sur : www.eca.europa.eu/fr/Pages/AuditReportsOpinions.aspx

JO C264 du 13 septembre 2013 : Appel à propositions de la DG AGRI concernant « le soutien aux actions d'information dans le domaine de la politique agricole commune (PAC) » pour 2014 ». Budget de 3M€ et dépôt des propositions avant le 30 novembre. Plus d'infos (dont la liste de la dizaine de projets acceptés chaque année) sur : http://ec.europa.eu/agriculture/grants-for-information-measures/index_en.htm

JO L239 du 6 septembre 2013 : Règlements concernant l'étiquetage énergétique des dispositifs de chauffage des locaux (et divers dispositifs de chauffages mixtes), des chauffe-eau (et des dispositifs combinés), les exigences d'écoconception applicables aux chauffages des locaux et aux chauffe-eau.

JO L226 du 24 août 2013 : Directive 2013/39/UE du Parlement européen et du Conseil du 12 août 2013 modifiant les directives 2000/60/CE et 2008/105/CE en ce qui concerne les substances prioritaires pour la politique dans le domaine de l'eau

JO L224 du 23 août 2013 : Règlement concernant les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureau électriques et électroniques, et concernant les exigences d'éco-

COM(2013)864 du 9 décembre 2013 : Rapport de la Commission relatif aux comptes économiques européens de l'environnement.

COM(2013)620 du 9 septembre 2013 : Proposition de règlement relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (invasive alien species ou IAS). A lire aussi le SWD(2013)323 du même jour concernant le plan de mise en œuvre.

COM(2013)762 du 6 novembre 2013 : Communication sur les conditions de mise en œuvre de la directive sur l'efficacité énergétique (Directive 2012/27 du 25 octobre 2012) – lignes directrices de la Commission. Cette communication fixe 7 axes d'intervention prioritaires : les bâtiments appartenant aux gouvernements centraux, les achats par les organismes publics, les obligations en matière d'efficacité énergétique et les approches alternatives, les audits énergétiques et les systèmes de management de l'énergie, les relevés et informations relatives à la facturation, la promotion de l'efficacité en matière de chaleur et de froid, la transformation, le transport et la distribution de l'énergie)

COM(2013)713 du 17 octobre 2013 : Rapport annuel sur les activités de l'Union européenne en matière de recherche et de développement technologique en 2012.

COM(2013)711 du 14 octobre 2013 : Vision à long terme pour les infrastructures en Europe et au-delà. Cette communication traite essentiellement des infrastructures énergétiques ainsi que de l'approvisionnement gazier.

COM(2013)698 du 9 octobre 2013 : Rapport concernant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs assignés au titre du protocole de Kyoto et des objectifs de l'Union pour 2020.

COM(2013)683 du 4 octobre 2013 : Rapport relatif à la mise en œuvre de la directive concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles pour la période 2008-2011.

COM(2013)686 du 4 octobre 2013 : Communication intitulée « Renforcer les fondements de la réglementation intelligente – améliorer l'évaluation ».

COM(2013)659 du 20 septembre 2013 : Une nouvelle stratégie de l'Union européenne pour les forêts et le secteur forestier. Cette « nouvelle » stratégie reprend en grande partie les objectifs et les orientations de la stratégie forestière pour l'Union européenne de 1998 et le plan d'action 2007-2011 en faveur des forêts (COM(2006)302).

Pour en savoir plus sur la Stratégie européenne pour les forêts, <http://ec.europa.eu/agriculture/forest/>

COM(2013)640 et SWD(2013)335 du 19 septembre 2013 : Deuxième rapport sur la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux et des orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (2007-2013).

COM(2013)603 du 28 août 2013 : Recommandation sur la promotion transversale de l'activité physique bienfaitrice pour la santé.

COM(2013)595 du 21 août 2013 : Rapport annuel 2013 de la Commission sur les politiques de l'Union européenne en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre en 2012.

Avis de marchés et d'attribution de marchés (JOUE série S)

Au JO S242 du 13 décembre, avis d'attribution du marché de soutien à l'action préparatoire « BEST » pour la promotion de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer à l'UICN (union internationale pour la conservation de la nature).

Au JO S238 du 7 décembre 2013 : 2 avis d'attribution de marché, l'un concernant l'établissement d'un cadre pour l'identification d'espèces exotiques invasives préoccupantes pour l'UE attribué au Natural Environment Research Council du Royaume-Uni et l'autre le secrétariat pour le « Prix européen de la Capitale verte » attribué au bureau irlandais RPS Group Limited.

JO S231 du 28 novembre 2013 : Attribution du marché de « gestion d'un centre d'assistance européen pour le soutien et la promotion des marchés publics écologiques » à ICLEI European secrétariat pour une durée de 4 ans maximum.

JO S212 et 210 des 31 et 29 octobre 2013 : deux avis concernant l'attribution de marchés au même bureau : le bureau hollandais Ecofys. L'un concerne le lancement d'une initiative d'adaptation au changement climatique dans les villes dans le cadre de la convention des maires, l'autre, les services d'assistance technique en vue de tester la réglementation relative à l'empreinte environnementale.

Au JO S du 26 octobre l'avis de marché concernant l'attribution de la phase 2 de la plateforme européenne « Entreprise et Biodiversité » à ICF GHK Consulting de Londres. La phase 1 avait été mise en œuvre par PwC avec l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), ECNC (Centre Européen pour la Conservation de la Nature), ELO (Association Européenne des Propriétaires terriens) et Blue4You.

JO S179 du 14 septembre 2013 : le World conservation monitoring centre a été retenu pour l'appel d'offres concernant « la préparation de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de l'Union européenne en matière de biodiversité ».